

devoirs que l'intérêt commun lui imposera. Chez un peuple dont le code prescrit l'égalité des partages de successions ; chez un peuple qui n'admet plus aucune idée de privilèges héréditaires, l'instruction publique ne doit pas rester ce qu'elle était à l'époque où les fortunes étaient substituées, les carrières obligées, les vocations contraintes, où certaines classes étaient privilégiées à l'exclusion des autres ; l'instruction doit alors cesser d'être une faveur ; elle doit cesser d'être uniforme, pour devenir aussi variée que la diversité des professions ; elle doit surtout devenir professionnelle ; car plus l'industrie progressera, plus les fortunes se diviseront, plus l'obligation de spécialiser l'instruction deviendra rigoureuse.

Malheureusement, les gouvernements qui se sont succédés dans la Province n'ont pas accordé à l'instruction publique une importance égale à l'influence qu'elle exerce sur le caractère d'une nation. C'est peut-être à cette cause qu'il convient d'attribuer leur instabilité.

Cette question capitale hante les esprits soucieux de l'avenir du pays. Tout récemment, un coup terrible a été porté à la vieille routine, et nul doute que cette question recevra un jour une solution favorable aux intérêts bien compris de l'instruction populaire. Quand ce jour arrivera-t-il ? Combien de générations fortes, stérilisées par l'ignorance, resteront encore plongées dans les ténèbres ? On ne peut le prévoir. La marche du progrès est ardente, mais la résistance de l'obscurantisme est formidable ; au mouvement il oppose l'inertie, et, en attendant le triomphe de la raison, du bon sens, du progrès, le système éducateur actuel pèsera sur la jeunesse de toute la force de sa bêtise, et continuera l'œuvre d'abrutissement qu'il a si supérieurement conçue et pratiquée, en dépit des impuissantes révoltes de quelques hommes d'élite qui se sont insurgés contre son action dissolvante.

Puisque, pour des raisons incompréhensibles, l'Etat ne peut ou ne veut agir, que les pères de famille se mettent de la partie ! On verra bien si c'est là une puissance dont on accueille les protestations avec dédain. Dans l'attente d'une réforme radicale, — laquelle s'opérera tôt ou tard, — que tous ceux dont les enfants fréquentent les écoles, examinent les livres que l'on met entre les mains des élèves. Ils y trouveront une telle accumulation d'absurdités, de négligences, de faussetés et d'ignorance que leur devoir est tout tracé : exiger de nouveaux livres et de nouveaux maîtres, tant que l'instruction publique restera dans le *statu quo*.

Afin d'aider les pères et mères dans cet examen, nous publierons, dans notre prochain numéro, quelques-unes des sottises qui pullulent dans les livres classiques actuellement en usage.

HENRI ROULLAUD.

Monsieur le Rédacteur,

Comme monsieur l'abbé Scott est un de vos lecteurs les plus assidus, voulez-vous bien lui demander par l'organe du CANADA-REVUE de répondre aux questions suivantes :

1. Approuvez-vous la conduite du curé de Chambly ?
2. Quand vous serez curé, allez-vous faire comme lui ?

3. Si vous trouvez juste et raisonnable qu'un curé profite d'un baptême pour *pousser la collection*, le trouveriez-vous justifiable de saisir l'occasion d'un mariage ou d'un enterrement pour rentrer dans ses fonds ?

4. Considérez-vous que c'est une question libre dans les écoles de savoir si le curé de Chambly a manqué de jugement ou même de sens chrétien dans cette circonstance ?

5. Y a-t-il des cas où l'Eglise refuse le baptême à des enfants illégitimes ou adultérins ?

J'ai entendu parler d'une affaire de ce genre. Je pourrais donner privément à monsieur l'abbé Scott des détails, s'il le désire. Ce cas me paraît très intéressant.

ZENON.

Ce brave sénateur Tassé est incorrigible.

A peine revenu du pays du *humbug*, il retombe dans son péché mignon, l'incomparable vanité.

Il publie dans son propre journal, la *Minerve*, un extrait d'un journal de Chicago qui contient ce qui suit :

Le sénateur Tassé, qui est aussi le rédacteur du principal organe français du Canada, la *Minerve*, était l'un des délégués qui ont représenté Montréal aux fêtes de l'inauguration des bâtiments. Il a publié plusieurs livres, et appartient au journalisme depuis 1867.

M. Joseph Tassé se fait appeler le découvreur du découvreur de Chicago.

Le découvreur du découvreur de Chicago a été découvert hier au Grand Pacific Hotel. Le nom du découvreur de Chicago est Jean-Baptiste Beaubien. Le nom du découvreur du découvreur est le sénateur Joseph Tassé, de la province de Québec, Canada. Le nom du petit-fils du découvreur est Alexandre Beaubien, homme de police, qui habite avec sa femme et nous ne savons combien d'enfants, le No. 87, rue Whipple.

Après cela vient encore une autre tartine.

Le sénateur Tassé en sait plus long sur son compte que qui que ce soit, même son petit-fils, et l'on peut lire dans son ouvrage : *Les Canadiens de l'Ouest*, qui a été traduit en partie, une esquisse biographique de Jean-Baptiste Beaubien, le premier blanc qui ait planté sa tente sur les bords du lac Michigan.

Il y avait bien longtemps qu'on n'avait pas entendu parler de ce livre-là.

A propos, en a-t-on découvert le père ?

Le Parc Sohmer cherche certainement à offrir au public une compensation aux duretés du climat, et le choix exquis avec lequel sont composés ses programmes prouvent un désir certain de plaire à la clientèle élégante qui se presse chaque jour aux représentations de cet intéressant établissement.

En dehors de la partie musicale, toujours très appréciée des connaisseurs, on ne comptait la semaine dernière pas moins de quatorze artistes de tout genre, gymnasiarques, vélocipédistes, chanteurs, chanteuses, danseurs, escomoteurs, etc.

Il y a dans cette abondance de biens une indication irréfutable des efforts de MM. Lavigne et Lajoie pour satisfaire les goûts du public, et, nous espérons en échange que le public saura montrer qu'il leur en tient compte en se pressant dans la batisse spacieuse, supérieurement arrangée, bien chauffée, où se donnent les représentations du Parc Sohmer.